

Compte-Rendu

Conseil de la Communauté de Communes de COUSTELLET du 31 mars 2009

PJ1

Restitution de la mission d'assistance budgétaire, comptable et financière

Dans le cadre de la mission d'assistance budgétaire, comptable et financière confiée au cabinet KPMG, étude qui doit se situer en 2 volets, le Président expose qu'il s'agit aujourd'hui de restituer le diagnostic du 1^{er} volet concernant l'étude rétrospective des finances de 2004 à 2008.

Mise en place du Conseil Communautaire

PRÉSENTS :

TITULAIRES : Marie-Paule GHIGLIONE, Jean-Claude REBUFFAT, Delphine CHANAVAS, Robert DONNAT, Christiane CLAUZON, Michel GRILLI, René VALENTINO, Fabrice POIRIER, Frédéric MASSIP, Albert CALVO, Geneviève MAGNAN, Alain DEILLE, Robert FRASSI, Michel GRANIER, Claude PELLEGRINI, Brigitte MONTET.

SUPPLÉANTE : Monique JOANNY

Le quorum est atteint (17 présents)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frédéric MASSIP

Ordre du jour n°1 : Compte-rendu du Conseil Communautaire du 17 mars 2009

Le Président demande aux membres de s'exprimer sur le compte rendu de la séance du 17 mars 2009.

Jean-Claude REBUFFAT, pour la partie qui le concerne dans l'ordre du jour n°4 relatif au compte administratif, souhaite relibeller comme suit « c'est illégal de reporter une recette d'emprunt si ce dernier n'est pas formalisé avant le 31 décembre ».

En l'absence d'autre remarque le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour n°2 : Bureaux de la Communauté au Centre Tertiaire de Lagnes

Le Président rappelle que par délibération du 25 juillet 2007, le Conseil communautaire a décidé du déménagement temporaire des Bureaux administratifs de la Communauté au Centre Tertiaire de Lagnes pour une durée de 18 mois à compter du 1^{er} octobre 2007.

L'échéance de la précédente délibération arrivant à son terme, le Président soumet au vote du conseil communautaire la prorogation de l'implantation des bureaux administratifs de la CCC pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} avril 2009.

Alain DEILLE demande pourquoi pas un an, ce qui obligerait la communauté à reconsidérer la question tous les ans.

René VALENTINO expose que la construction d'un centre administratif est impossible dans l'espace d'un an et aussi qu'une délibération peut en annuler une autre s'il était nécessaire de quitter le centre tertiaire avant le terme des 2 ans.

Le Président précise que si une demande de location se présentait nécessitant le départ de la Communauté, cette dernière libérerait les lieux. Dans cette attente, il serait préjudiciable de payer un loyer par ailleurs alors que les locaux sont disponibles au centre tertiaire.

POUR : UNANIMITE

Ordre du jour n°3 : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le Président rappelle que depuis l'article 107 de la Loi de Finances 2004, la collectivité qui a institué la taxe, vote à compter de 2005, un taux de TEOM et non plus un produit.

Le Président soumet au vote du conseil communautaire le maintien du taux de la TEOM de 2008 à 11.69% pour l'année 2009.

POUR : UNANIMITE

Ordre du jour n°4 : DROITS DE PLACE POUR LES COMMERÇANTS SEDENTAIRES ET NON SEDENTAIRES DE COUSTELLET

Le Président rappelle que le domaine public bordant certaines voiries communautaires est occupé par des commerçants sédentaires et non sédentaires.

Pour l'année 2009, le Président proposera un maintien des tarifs annuels établi depuis 2007 pour les commerçants sédentaires, à savoir :

- surfaces ouvertes : 11 € du m²
- surfaces fermées : 22 € du m²

Soit un total de 2 062.50 € pour les commerçants sédentaires.

Pour les commerçants non sédentaires qui œuvrent sur la voie nord du Quai des Entreprises tous les dimanches matins d'avril à décembre, le Président informe que c'est la Communauté qui reprend la gestion directe de ce marché. Il propose un forfait annuel variable suivant la surface utilisée par les exposants, à savoir :

- Stand inférieur à 5 mètres : 400 €
- Stand compris entre 5 et 7 mètres : 470 €
- Stand supérieur à 7 mètres avec un maximum de 10 mètres : 600 €

Albert CALVO demande si la gestion des places sera faite par la Communauté. Le Président répond qu'il sera présent avec les services de la communauté le 5 avril et ensuite la gestion du placier devrait être prise en charge par le marché paysan

Alain DEILLE soumet un comparatif entre les commerçants sédentaires et non sédentaires. Alors que les premiers sont soumis à la Taxe Foncière, si on leur ajoute le droit de place proposé, il y a un écart énorme avec les commerçants non sédentaires, en défaveur de ces derniers.

Le Président rappelle que les commerçants sédentaires sont soumis à la Taxe Foncière mais également à la Taxe Professionnelle, les tarifs proposés sont donc équitables.

Le Président soumet au vote du conseil communautaire les tarifs mentionnés et l'autorisation de signer toutes les conventions s'y rapportant.

POUR : UNANIMITE

Ordre du jour n°5 : Modification de la surface d'acquisition de la zone du SARRET

Le Président rappelle que dans sa séance du 15 décembre 2008 le Conseil communautaire avait délibéré à l'unanimité sur l'acquisition des parcelles C311, C312, C313, C314, C335 et C336 de la future zone du SARRET située sur Cabrières d'Avignon.

Afin de conclure la signature du dernier compromis, il a été négocié une réduction de 2000 m² de la parcelle C314, qui restera dans la zone d'aménagement et dont le financement sera à la charge du propriétaire qui devra se conformer au règlement de lotir de la zone du Sarret.

Il convient de prendre une nouvelle délibération, annulant et remplaçant la délibération n°56 du 15 décembre 2008, récapitulant les parcelles concernées et les prix convenus entre les parties.

C 311 : 4 949 m² à 7 € du m², soit 34 643 €

C 312, C 313, C 335 : 18 226 m² à 7 € du m², soit 127 582 €

C 314 : 7 822 m², après réduction de 2000 m², à 7 € du m², soit 54 754 €

C 315, C 336 : 14 381 m², à 7 € du m² assorti d'une indemnité de 8 € du m² pour la cessation d'exploitation agricole des terres, soit 215 715 €

Soit un total de 45 378 m² pour 432 694 €.

Le Président rappelle que ce dernier compromis sera, comme les précédents, assorti des clauses suspensives suivantes : substitution d'acquéreur ou obtention du prêt bancaire, ouverture effective de la zone dans le POS de Cabrières d'Avignon, autorisation définitive du permis de lotir y compris après les délais de recours.

Le Président soumet aux membres du Conseil l'autorisation de signer tous documents à cet effet à la SCP GRANGIER & TASSY.

Alain DEILLE fait remarquer que le propriétaire de la parcelle C314 est en phase de réaliser une plus-value foncière.

Le Président répond que c'est le résultat des négociations amiables, sinon pas d'acquisition et donc blocage total de la zone.

Marie-Paule GHIGLIONE précise que la zone n'est déjà pas très grande et qu'il est dommage quelle soit ainsi réduite.

POUR : UNANIMITE

Ordre du jour n°6 : Affectation des résultats 2008

Le Président rappelle que les résultats 2008 étant confirmés au vu du compte de gestion et du compte administratif, il convient de délibérer sur l'affectation des résultats 2008 sur l'exercice 2009.

Au vu du déficit d'investissement 2008 de 518 771.19 €, réajusté par les restes à réaliser en recettes de 487 575 € et en dépenses de 662 363 €, le besoin total de financement de l'investissement s'établit à 693 559.19 €.

Considérant l'excédent de fonctionnement 2008 de 1 005 115.30 €, le Président propose d'affecter la somme :

- de 693 559.19 € au compte 1068 en recettes d'investissement,
- de 311 556.11 € au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

Le Président soumet aux membres du conseil cette affectation des résultats 2008.

CONTRE (1) : Jean-Claude REBUFFAT

ABSTENTION (3) : Michel GRANIER, Marie-Paule GHIGLIONE, Jean-Claude REBUFFAT, Delphine CHANAVAS

POUR (13) : Robert DONNAT, Christiane CLAUZON, Michel GRILLI, René VALENTINO, Fabrice POIRIER, Frédéric MASSIP, Albert CALVO, Geneviève MAGNAN, Alain DEILLE, Robert FRASSI, Claude PELLEGRINI, Brigitte MONTET, Monique JOANNY.

Ordre du jour n°7 : Budget Primitif 2009

En préambule, le Président expose que seul un extrait du Budget Primitif a été transmis aux membres du Conseil. Cette disposition a été entendue avec les membres de la Commission des Finances, sachant qu'un exemplaire complet du document est disponible à la consultation dans les bureaux de la Communauté, conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Le Président expose que le budget a été élaboré selon le débat d'orientation budgétaire présenté au conseil communautaire du 17 mars 2009. Les estimations ont été affinées par la Commission des Finances.

Le Président communique le montant des subventions aux associations :

Théâtre de Cavaillon : 6 000 €

AVEC La Gare : 36 000 €

Maison de l'Emploi : 5 000 €

Comité de Bassin d'Emploi : 5 300 €

Initiatives en Pays Cavare et des Sorgues : 7 910 €

Vaucluse Développement : 10 600 €

Le Président fait lecture des propositions nouvelles de vote :

- des chapitres de dépenses et de recettes de fonctionnement,
- des opérations de dépenses et de recettes en investissement.

Il rappelle que le budget est en équilibre après intégration des résultats 2008.

La section de fonctionnement s'élève à 4 610 240.21 €.

La section d'investissement s'élève à 2 085 518.26 €.

Le Président soumet aux membres du conseil l'approbation du BP 2009.

CONTRE (1) : Jean-Claude REBUFFAT

ABSTENTION (3) : Michel GRANIER, Marie-Paule GHIGLIONE, Jean-Claude REBUFFAT, Delphine CHANAVAS

POUR (13) : Robert DONNAT, Christiane CLAUZON, Michel GRILLI, René VALENTINO, Fabrice POIRIER, Frédéric MASSIP, Albert CALVO, Geneviève MAGNAN, Alain DEILLE, Robert FRASSI, Claude PELLEGRINI, Brigitte MONTET, Monique JOANNY.

Marie-Paule GHIGLIONE rappelle qu'elle s'abstient à cause du report d'emprunt de 366 000€ et aussi pour le montant de la dotation aux amortissements de 259 201.38 € alors qu'elle a calculé environ 265 000 € de son côté.

Jean-Claude REBUFFAT indique que le document de travail du budget transmis en commission des finances ne faisait pas apparaître les dotations aux amortissements.

Le Président répond qu'il s'agissait d'un document de travail dont on avait précisé que le calcul des dotations était en cours.

Ordre du jour n°8 : Acompte à l'association AVEC

Le Président rappelle que l'association AVEC qui gère la Gare doit soumettre une convention pour la gestion des Scènes de Musiques Actuelles.

Dans l'attente de cette convention, le Président soumet aux membres du Conseil l'autorisation de leur verser un acompte de 20 000 € sur les 36 000 € votés au budget primitif 2009, il invite à considérer que la Communauté maintient son engagement financier au niveau 2008 et qu'il est opportun de ne pas contraindre l'association à des difficultés de trésorerie.

Marie-Paule GHIGLIONE communique les éléments de la table ronde qui s'est tenue le 20 mars 2009 :

- les partenaires ont dit que c'était un pôle très important à préserver,
- la région verse plus de 90 000 €,

Robert DONNAT rappelle qu'il y a aussi la mise à disposition gracieuse du bâtiment par la Communauté.

POUR : UNANIMITE

Ordre du jour n°9 : Convention avec le Conseil Général

Le Président rappelle que l'agent d'insertion de la Communauté intervient dans les communes en tant que référent pour les personnes bénéficiaires du RMI. A ce titre, le Conseil Général octroie à la communauté une participation de 8 591.40 €.

Les conditions de financement de cette participation sont régies par une convention sur les obligations liées à l'exercice de cette mission de référent RMI.

Albert CALVO interroge sur le montant de la participation : n'est-ce pas par dossier ?

L'agent suit environ 70 bénéficiaires du RMI et le montant de la participation du Conseil Général est fixe depuis 3 ans.

Le Président soumet aux membres du conseil l'autorisation de signer la convention avec le Conseil Général du Vaucluse.

POUR : UNANIMITE

Ordre du jour n°10 : QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.